

2M SOLUTIONS
Société à responsabilité limitée
au capital de 8.500 euros
Siège social : 4, rue de Charenton - 94140 Alfortville

DECISIONS COLLECTIVES DES ASSOCIES

L'an Deux Mille Onze,
Le 19 janvier 2011,
à 14 heures

Au domicile du gérant, les associés de la Société à Responsabilité Limitée **2M SOLUTIONS** en cours d'immatriculation au capital de 8.500 Euros, divisé en 8.500 parts sociales, se sont réunis.

Sont présents

● Madame Karine COHEN née DJORNO.....	1.700 parts
● Madame Laura BOURGES née ZANA	3.400 parts
● Monsieur Morgan DJORNO..	1.700 parts
● Monsieur Mikhaël OBADIA.	1.700 parts

Total des parts

8.500 parts

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

vd no LB ve

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un Gérant,
- Rémunération de la Gérance,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, les décisions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE DECISION

Les associés décident de nommer en qualité de Gérant :

Madame Karine COHEN née DJORNO

Née le 06/11/1974 à Paris 11ème

De nationalité Française

Mariée

pour une durée illimitée, à compter de ce jour.

Elle exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Elle aura les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux conférés dans les statuts de la société.

Madame Karine COHEN née DJORNO déclare accepter les fonctions de Gérant qui viennent de lui être confiées, et n'être frappée d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de lui interdire d'exercer ce mandat

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

L'Assemblée Générale décide de ne pas allouer de rémunération à la Gérance et ce, jusqu'à nouvelle décision des associés.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

mb no LB VC

TROISIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent document pour remplir toutes formalités de droit.


Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les personnes désignées ci-après.

Madame Laura BOURGES née ZANA

le 29/02/11



Madame Karine COHEN née DJORNO

Bon pour acceptation des fonctions de gérance

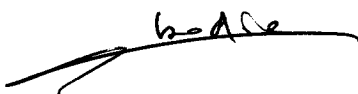
Bon pour acceptation des fonctions de gérance



le 29/02/2011

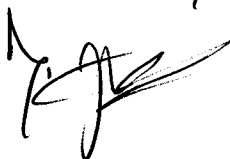
Monsieur Mikhaël OBADIA

le 29/02/11



Monsieur Morgan DJORNO

le 29/02/2011



MP No LB ke